

Marie Lemay Lachance
Conseillère juridique
Réglementation et réclamations
Direction des affaires juridiques
Ligne directe : (514) 598-3382
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : mlemay-lachance@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 3 septembre 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014 et du 1^{er} octobre 2015
Notre dossier : 312-00688
R-3879-2014 – PHASES 3 et 4

Chère consœur,

En prévision des audiences qui débiteront la semaine prochaine, nous vous transmettons une 16^e demande réamendée, ainsi que des versions révisées de certaines pièces. Nous exposons ci-après brièvement les changements apportés à ces pièces, qui concernent majoritairement des modifications de forme.

Gaz Métro-103, Document 1

Une référence à une pièce a été corrigée à la ligne 4 de la page 12.

La note de bas de page de la page 95 a été corrigée.

La référence, à la ligne 5 de la page 99, à l'annexe 3 a été corrigée.

À la page 121, une précision a été apportée à la ligne 7.

Gaz Métro a constaté qu'une erreur s'était glissée dans la numérotation des lignes de la pièce B-0554, et ce, à partir de la page 55. Une correction a donc été apportée à cet égard.

Gaz Métro-103, Document 3

Une correction a été apportée à la ligne 19 de la page 34.

Gaz Métro-104, Document 3

Un retrait de numéro de décision a été fait à la page titre.

Gaz Métro-108, Document 8

La pièce est révisée afin de mettre à jour le calcul du coût en capital prospectif pour l'année 2016. La 16^e demande réamendée reflète cette mise à jour.

Gaz Métro-109, Document 12

La pièce a été révisée de manière à mettre à jour le taux d'inflation pour l'année 2016.

Gaz Métro-110, Document 1

Une correction a été apportée à la ligne 7 de la page 51.

Une correction a été apportée à la page 76.

Gaz Métro 113, Document 2 et Gaz Métro 114, Documents 3 et 4

Le texte des *Conditions de service et Tarif* a été modifié en français et en anglais afin de refléter l'abolition du service de compression au 1^{er} novembre 2015. À cet effet, Gaz Métro dépose les pièces Gaz Métro-113, Document 2 ainsi que les pièces Gaz Métro-114, Documents 3 et 4 reflétant ces modifications, pour lesquelles Gaz Métro demande une approbation pour une entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2015. La 16^e demande réamendée reflète le dépôt de ces pièces.

Par ailleurs, et tel que précisé dans les pièces Gaz Métro-16, Document 1 et Gaz Métro-113, Document 1, Gaz Métro croit utile de rappeler qu'elle souhaite que la Régie dispose également des conclusions relatives à l'abolition du service de compression pour une entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2015, lesquelles sont les suivantes :

*« **PRENDRE ACTE** des modifications à apporter au rapport mensuel du prix du service de fourniture pour tenir compte de l'abolition du service de gaz de compression et de la fin du Programme des dérivés financiers au 1^{er} novembre 2015, telles que décrites à la section 1 de la pièce Gaz Métro-16, Document 1;*

[...]

APPROUVER les modifications proposées aux dispositions transitoires 19.2.6 et 19.2.7 des Conditions de service et Tarif relatives au service de fourniture et que ces changements soient en vigueur dès la réception, le cas échéant, d'une décision favorable de la Régie»

Nous vous soumettons respectueusement qu'il serait souhaitable d'obtenir une décision sur ces éléments avant le 29 octobre 2015, 15h, de façon à être en mesure d'effectuer une mise à jour des tarifs applicables au 1^{er} novembre 2015, comme cela est le cas lorsque Gaz Métro demande l'approbation de ses tarifs mensuels.

Gaz Métro-115, Document 1

Une correction a été apportée aux chiffres de la colonne « Coût global » du tableau fourni en réponse à la question 20.2 (p. 40).

Nous déposons également une liste révisée des pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/mb

p.j.